



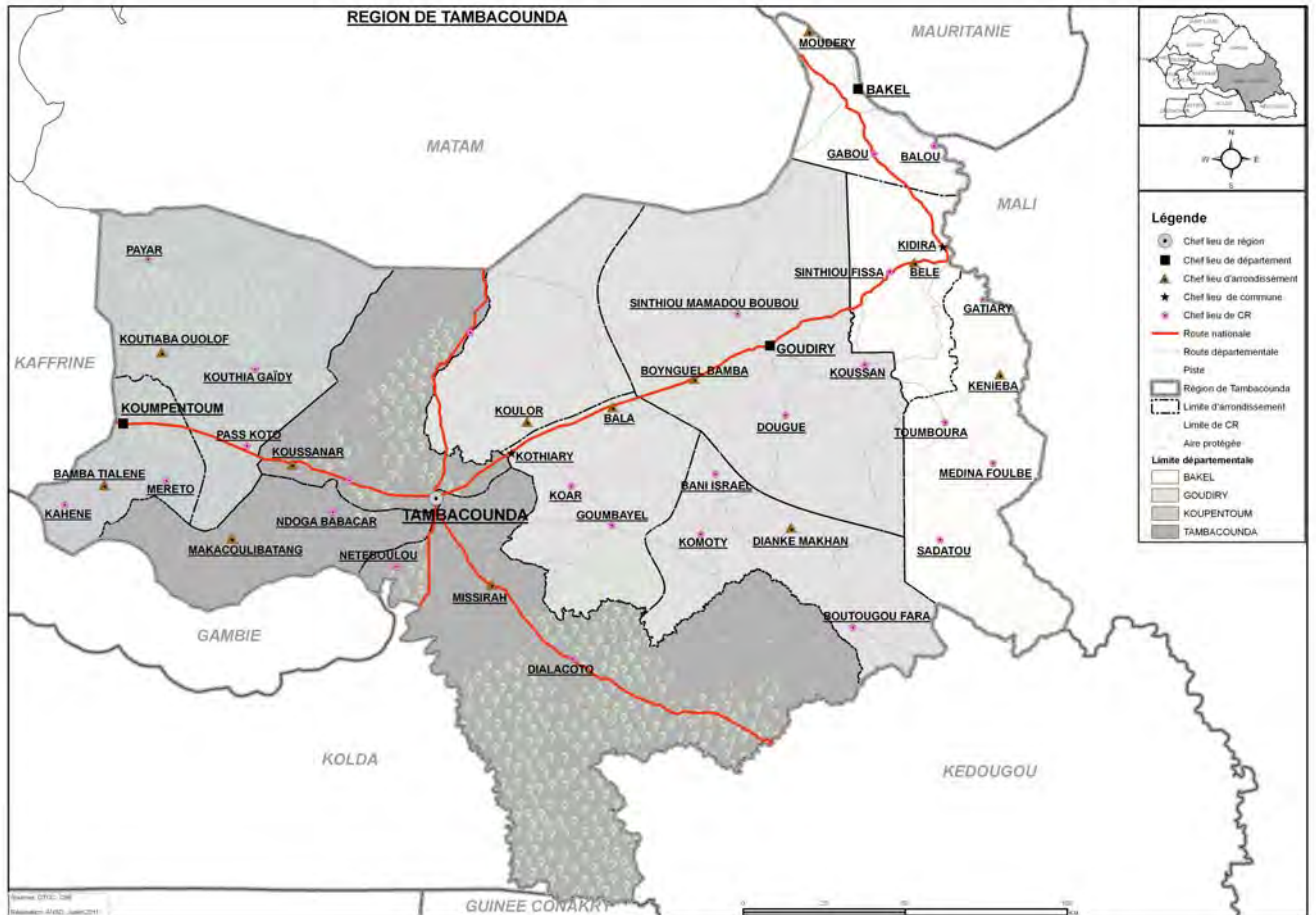
REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

**AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE
ET DE LA DEMOGRAPHIE**

**Service Régional de la Statistique et de la Démographie de
Tambacounda**



**SITUATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE REGIONALE
2013**

Avril 2015

CHAPITRE VI - HYGIENE

INTRODUCTION

La Brigade Régionale de l'Hygiène (BRH) mène plusieurs activités multiples et variées. Ces activités sont essentiellement préventives. Les domaines d'activité sont la visite des Etablissements recevant du Public (ERP), l'éducation à l'Hygiène.

Il y'a aussi l'encadrement dans le domaine de l'assainissement concernant des travaux comme la construction de latrines améliorées, de puisards et de création de fosses septiques. Toutes ces activités concourent à lutter contre les infections causées par un environnement insalubre.

VI.1 RESSOURCES

VI.1.1 Ressources humaines :

En 2013, l'effectif de la BRH se chiffre à 27 agents, selon les chiffres du tableau dessous. Ce personnel est composé de Techniciens Supérieurs, de Sous Officiers d'Hygiène et d'Agents d'hygiène. Parmi cet effectif, certains exercent au niveau des sous- brigades implantées dans des localités tandis que d'autres sont détachés.

Parmi les 27 agents qui constituent l'effectif de la BRH, les Agents d'Hygiène constituent 70,4%, alors que 22,2% de l'effectif sont constitués par des Techniciens Supérieurs et enfin, 7,4% des effectifs sont constitués par des Sous- Officiers d'Hygiène.

Tableau 38. Ressources humaines

Structures	ING.	T.S.G.S	S/OFF.HYG	AG.HYG	AUXILLIAIRE HYG	TOTAL.
Tambacounda	00	03	00	07	00	10
Koumpentoum	00	01	00	02	00	03
Bakel	00	01	00	01	00	02
Kidira	00	00	00	01	00	01
Goudiry	00	00	01	02	00	03
Détachés	00	01	01	06	00	08
TOTAL	00	06	02	19	00	27

VI.1.2 PERSONNEL MIS A DISPOSITION DANS D'AUTRES STRUCTURES

Le personnel mis à disposition dans d'autres structures est au nombre de 20 agents dont 14 Agents d'Hygiène, 5 Techniciens Supérieurs et 1 Sous Officier. Les agents sont répartis entre les différents départements. Parmi les 20 agents mis à la disposition dans d'autres structures, 10 agents sont maintenus dans le département de Tambacounda.

Tableau 39. Mise à disposition dans d'autres structures

Structures	ING.	T.S.G.S	S/OFFICIERS	AGENTS	AUXILIAIRES	TOTAL
Tambacounda	00	03	00	07	00	10
Koumpentoum	00	01	00	02	00	03
Kidira	00	00	00	01	00	01
Bakel	00	01	00	02	00	03
Goudiry	00	00	01	02	00	03
TOTAL	00	05	01	14	00	20

VI.1.3 MOYENS LOGISTIQUES:

Les moyens logistiques de la Brigade Régionale de l'Hygiène sont composés de voitures et de motos.

Tableau 40. Les moyens logistiques

STRUCTURES	MARQUES	NBRE	ANNEE	ETAT	LOCALISAT°	OBSERVAT°
Tambacounda	Mutshibishi /L200	01	1998	Mauvaise etat	TBA	En Réparation
	Mazda	01	2007	Mauvaise etat	DKR	En Réparation
	Wingle	01	2010	Passable	TBA	
	Toyota	01	2011	Bon etat	TBA	
	Honda	02	nd	Passable	TBA	
	Suzuki	01	nd	Passable	TBA	
	Honda	01	nd	Passable	TBA	
TOTAL		08				

VI.1.4 MOYENS MATERIELS

Tous les services départementaux ont été dotés de moyens matériels pour exécuter leur mission. Ces moyens matériels sont constitués de pulvérisateurs moteurs, de pulvérisateurs manuels et de kits d'analyse. En 2013, 17 pulvérisateurs moteurs dont 7

fonctionnels, 13 pulvérisateurs manuels dont 7 fonctionnels et 5 kits d'analyse dont 4 fonctionnels ont permis aux agents de la BRH d'effectuer leur travail.

Tableau 41. Les moyens matériels

STRUCTURES	Pulvérisateurs moteurs		Pulvérisateurs manuels		Kits d'analyse (BRH)	
	Existant	Fonctionnel	Existant	Fonctionnel	Existant	Fonctionnel
Tambacounda	05	00	02	00	02	01
Koumpentoum	00	00	02	01	00	00
Bakel	07	03	04	03	01	01
Goudiry	03	02	03	01	01	01
Kidira	02	02	02	02	01	01
TOTAL	17	07	13	07	05	04

VI.2 ACTIVITES MENEES

Les agents de la Brigade Régionale d'Hygiène ont procédé en 2013 à la visite de 3148 concessions en zone urbaine et 233 concessions en zone rurale, d'après les informations consignées dans les deux tableaux en dessous. Puis, lors d'un deuxième passage, ces agents ont revisité 1948 concessions en zone urbaine. Ces visites des lieux ont permis de vérifier le mode d'approvisionnement en eau potable et le mode d'évacuation des excréta, elles ont permis aussi de vérifier l'état des puisards et des poubelles réglementaires entres autres.

VI.3 INSPECTIONS DES E.R.P ET ASSIMILES (zone urbaine)

En 2013, les inspections des établissements recevant du public et assimilés ont connu une hausse d'environ 64% en zone urbaine.

La catégorie des infrastructures prouve que les boutiques occupent le plus grand nombre avec 906 établissements inspectés soit 37,7%. Les ventes sur la voie publique et les gargotes occupent respectivement 13,5 et 9,3% des établissements inspectés dans la zone.

Tableau 42. Inspection des E.R.P ET ASSIMILES (zone urbaine):

<i>NOMBRE DE LIEUX VISITES:</i>					266		
<i>NOMBRE DE VISITES DES LIEUX:</i>							
CATEGORIES	S/B de Tamba	S/B de Bakel	S/B de Komp	S/B de Kidira	S/B de Goudiry	TOTAL	
BOUTIQUES	722	54	39	00	91	906	
RESTAURANTS	69	17	05	00	10	109	
GARGOTTES	171	05	39	00	05	224	
CAFETARIATS	82	02	00	00	05	89	
DIBITERIES	119	09	01	00	12	141	

BOULANGERIES	29	05	10	00	00	44
KIOSQUES PAIN	11	03	00	00	00	14
KIOSQUES A LAIT	00	14	00	00	00	04
TANGANA	205	13	00	00	00	218
VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE	260	34	27	00	04	325
BOUCHERIES	42	12	09	00	04	67
CANTINES	00	00	00	00	00	00
VEN. EAU. GLACE	00	00	00	00	00	00
VEN.GATEAUX	00	00	00	00	00	00
MARCHES	06	03	01	00	01	11
ETABL. VTE EAU DE TABLE	02	01	00	00	00	03
CINEMAS	00	00	00	00	00	00
BARS	13	04	02	00	02	21
HOTELS	02	01	01	00	01	05
ECOLES	01	10	04		04	19
DAARAS	00	06	00	00	00	06
EPS (HOPITAUX, CS , PS,)	00	02	01	00	01	04
ATELIERS MEUNIERES	14	10	08	00	00	32
EPICERIES	00	01	00	00	00	01
BUVETTES	00	01	00	00	00	01
VENDEURS POISSONS	00	12	01	00	00	13
USINES DE GLACES	02	01	00	00	00	03
USINES TRANSFORMATION (lait)	101	00	00	00	00	101
OUSSES POUSES	00	07	00	00	12	19
VENTE DE FRUITS	00	08	15	00	00	23
AUTRES	00	00	00	00	00	00
TOTAL	1851	175	213	00	164	2403

VI.4 INSPECTIONS DES E.R.P ET ASSIMILES (zone rurale)

Concernant les prospections des établissements recevant du public et assimilés en zone rurale, en 2013, 929 opérations ont été effectuées contre 341 en 2012, soit une hausse de 63,3%. Ces inspections ont surtout visé les boutiques (27%), les cantines (9,7%) et les restaurants (8,3%).

Tableau 43. Inspection des E.R.P ET ASSIMILES (zone rurale):

NOMBRE DE LIEUX VISITES						
NOMBRE DE VISITES DES LIEUX						
CATEGORIES	S/B de Tamba	S/B de Bakel	S/B de Komp	S/B de Kidira	S/B de Goudiry	TOTAL
BOUTIQUES	99	120	00	00	31	250
RESTAURANTS	29	45	00	00	03	77
GARGOTTES	40	13	00	00	12	65
CAFETARIATS	00	00	00	00	00	00

DIBITERIES	29	20	00	00	02	51
BOULANGERIES	00	11	00	00	00	11
KIOSQUES PAIN	00	00	00	00	00	00
KIOSQUES A LAIT	00	00	00	00	00	00
TANGANA	26	29	00	00	07	62
VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE	41	47	00	00	00	88
BOUCHERIES	15	15	12	00	02	44
CANTINES	44	06	40	00	00	90
VEN. EAU. GLACE	00	00	00	00	00	00
VEN.GATEAUX	00	00	00	00	00	00
MARCHES	06	08	06	00	02	22
ETABL. VTE EAU DE TABLE	00	02	00	00	00	02
CINEMAS	00	00	00	00	00	00
BARS	00	01	00	00	00	01
HOTELS	00	00	00	00	01	01
ECOLES	00	04	00	00	06	10
DAARAS	00	09	00	00	00	09
EPS (HOPITAUX, CS , PS,)	00	05	00	00	03	08
VENTE DE LAIT	00	00	00	00	00	00
ATELERS MEUNIER	00	23	17	00	00	40
EPICERIE	00	00	00	00	00	00
BUVETTES	00	00	00	00	00	00
VENDEURS POISSONS						
USINES DE GLACES	00	00	00	00	00	00
USINES TRANSFORMATION	00	01	00	00	00	01
POUSSES POUSES	11	15	00	00	00	26
VENDEURS PAR TERRE	00	21	50	00	00	71
TOTAL	340	125	395	00	69	929

VI.5 INFRACTIONS CONSTATEES

VISITE DES CONCESSIONS

Lors des visites dans les concessions en 2013, plusieurs infractions avaient été relevées, parmi lesquelles le défaut de poubelles réglementaires (1132 cas, soit 32,2%), les dépôts d'ordures non conformes (622 cas, soit 18,8%), les jets d'eau usées (482 cas, soit 14,6), le défaut de balayage (331 cas, soit 10%), etc.... Ces visites des concessions ont été effectuées tant en zone urbaine qu'en zone rurale. Au total, les agents de la BRH ont effectué 3307 visites dans les concessions en 2013 contre 2386 en 2012 soit une hausse de 27,8%.

Tableau 44. Visites des concessions

NATURE	S/B de Tamba		S/B de Bakel		S/B de Komp		S/B de Kidira		S/B de Goudiry		Total Rég°
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	

1. DEFAUT DE BALAYAGE	145	00	21	22	129	00	00	00	14	00	331
2. DEPOTS D'ORDURES NON-CONFORMES	378	00	11	11	97	00	00	00	127	00	622
3. JETS D'EAUX USEES	346	00	11	27	19	00	00	00	79	00	482
4. ECOULEMENTS EAUX USEES	317	00	10	32	104	00	00	00	63	00	216
5. SYS. EVACUATION. NON-CONFORME	66	00	07	27	00	00	00	00	00	00	100
6. DEFAUT DE SYSTEME EVACUATION SANITAIRE	02	00	00	18	00	00	00	00	00	00	20
7. DEFAUTS POUCELLE REGLEMENTAIRE	694	00	40	71	327	00	00	00	00	00	1132
8. DEPOTS DE GRAVATS	59	00	01	04	00	00	00	00	00	00	62
9. DEFAUT DE DESHERBAGE	62	00	07	14	75	00	00	00	00	00	158
10. ECURIES/ENCLOS INSALUBRES	58	00	06	02	36	00	00	00	00	00	72
11. DEFAUTS DE PUISARD	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
13- AUTRES A PRECISER (vente crème)	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
DEPOT DE FUMIER	17	00	10	07	29	00	00	00	00	00	43
INSALUBRITE	00	00	06	14	38	00	00	00	11	00	69
TOTAUX	2144	00	129	247	854	00	00	00	294	00	3307

VI.6 INSPECTIONS DES E.R.P ET ASSIMILES

ERP VISITE EN REGLE

L'Inspection des Etablissements Recevant du Public a enregistré 4708 visites effectuées dans ces lieux situés aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Plusieurs infractions ont été décelées, les plus fréquemment rencontrées sont le défaut de visites médicales (1153 cas, soit 24,5%), le défaut de poubelles réglementaires (979 cas, soit 20,8%), le défaut de tapis sur le comptoir (649 cas, soit 13,8%) et la vente de produits alimentaires périmés (633 cas, soit 13,4%).

Tableau 45. Inspections des E.R.P ET ASSIMILES (ERP visite en règle)

NATURE	S/B de Tamba		S/B de Bakel		S/B de Komp		S/B de Kidira		S/B de Goudiry		Total Rég°
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
1. DEFAUT DE BALAYAGE	89	40	11	23	38	96	00	00	36	19	352

2. DEPOTS D'ORDURES NON-CONFORMES	57	32	11	17	37	92	00	00	22	00	268
3. DEFAUTS POUBELLES REGLEMENTAIRES	553	174	44	75	62	98	00	00	00	00	979
4. VENTES ALIMENTAIRES NON PROTEGES	121	53	17	14	58	129	00	00	05	32	429
5. VENTES ALIMENTS AVARIES	24	32	00	00	00	00	00	00	00	00	56
6. VENTE PROD. ALIMENT PERIMES	232	87	25	51	58	120	00	00	31	29	633
7. DEFAUTS DE VISITES MEDICALES	329	162	106	218	70	138	00	00	67	63	1153
8. DEFAUTS DE TAPIS SUR LE COMPTOIR	63	46	34	27	37	90	00	00	76	60	649
09. VENTES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
10. DEFAUTS TABLIERS/BLOUSE	83	37	06	25	00	00	00	00	00	00	151
13- AUTRES A PRECISER	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
INSALUBRITE	00	00	19	19	00	00	00	00	00	00	38
TOTAUX	1557	674	273	469	360	769	00	00	237	203	4708

VI.7 EDUCATION A L'HYGIENE

La mobilisation sociale et les entretiens constituent les méthodes les plus utilisées pour l'éducation des populations vis-à-vis de l'hygiène. Les chiffres du tableau indiquent qu'en 2013, 2553 séances de mobilisation sociale et 2163 séances d'entretien ont été tenues dans l'ensemble de la région contre 7770 séances d'entretien en 2012, soit une régression de 72%. Ces entretiens et mobilisation sociale sont suivis par des émissions radio et des réunions pour mieux éduquer la population sur l'importance de l'hygiène dans leurs domiciles et autour de leurs concessions.

Tableau 46. Education à l'Hygiène

NATURE	S/B de Tamba		S/B de Bakel		S/B de Komp		S/B de Kidira		S/B de Goudiry		Total Rég°
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
ENTRETIENS	2003	00	73	00	87	00	00	00	00	00	2163
CAUSERIES	03	00	08	00	00	00	00	00	00	00	11
PROJECTION DE FILMS	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00	01
RADIOS CHROCHETS	00	00	00	00	01	00	00	00	00	00	01
REUNIONS	08	00	00	00	00	00	00	00	00	00	08

FORA	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
EMISSION RADIO	06	00	08	00	03	00	00	00	01	00	18
MOBILISATION SOCIALE	2003	00	500	00	50	00	00	00	00	00	2553

VI.8 TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

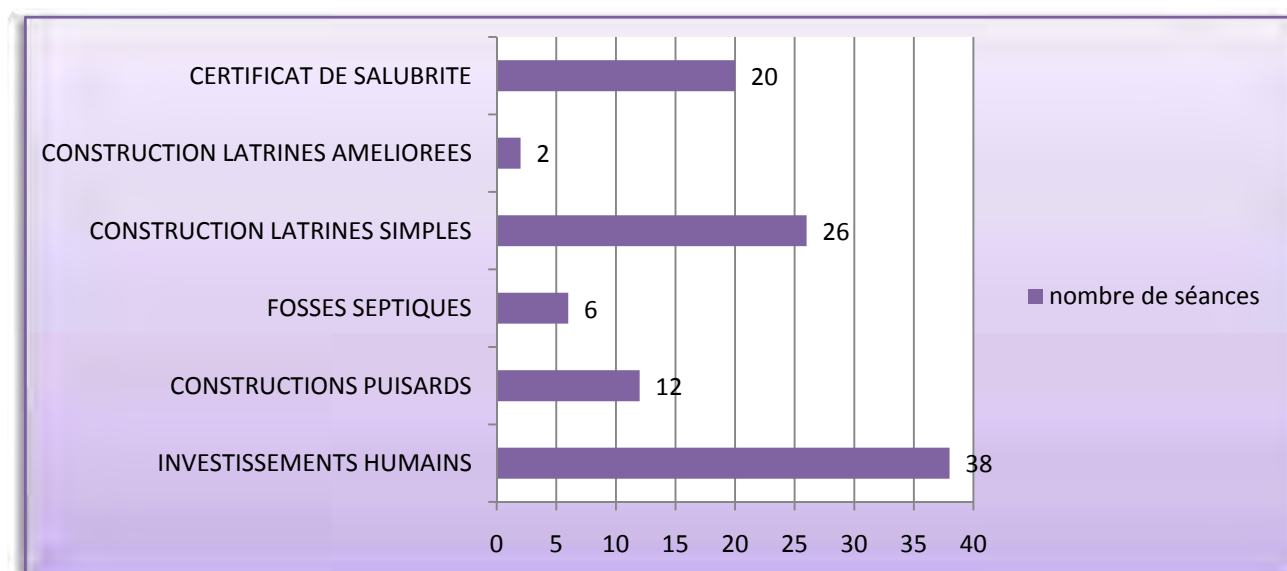
L'investissement humain constitue la méthode la plus utilisée durant les travaux d'assainissement aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. En 2013, les populations ont effectué 38 séances d'investissements humains dans les différents départements de la région.

D'autres types de travaux d'investissement tels que la construction de latrines améliorées, de puisards et la création de fosses septiques ont permis aux populations d'améliorer leur cadre de vie en 2013.

Tableau 47. Travaux d'assainissement

NATURE TRAVAUX	S/B de Tamba		S/B de Bakel		S/B de Komp		S/B de Kidira		S/B de Goudiry		Total Rég°
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
INVESTISSEMENTS HUMAINS	00	00	18	00	01	00	00	00	19	00	38
CONSTRUCTIONS PUISARDS	00	00	06	00	00	00	00	00	06	00	12
FOSSSES SEPTIQUES	00	00	03	00	00	00	00	00	03	00	06
CONSTRUCTION LATRINES SIMPLES	00	00	13	00	00	00	00	00	13	00	26
CONSTRUCTION LATRINES AMELIOREES	00	00	01	00	00	00	00	00	01	00	02
CERTIFICAT DE SALUBRITE	20	00	00	00	00	00	00	00	00	00	20
TOTAL	20	00	41	00	01	00	00	00	42	00	104

figure 13. Travaux d'assainissement



VI.9 SUIVI DES INFRACTIONS VISITES DOMICILIAIRES

Les visites que les agents du service d'hygiène effectuent souvent dans les domiciles permettent de sensibiliser davantage les populations sur l'importance de la propreté et de l'hygiène. En cas d'infractions constatées, des convocations sont envoyées aux prévenus et des saisies sont souvent effectuées sur des produits impropres à la consommation. Aussi, certaines infractions sont souvent des causes d'amendes infligées aux contrevenants.

Les chiffres du tableau dessous indiquent qu'en 2013, au total, 591 convocations ont été envoyées à des personnes reconnues coupables d'infractions et des amendes d'un montant de 349500 FCFA ont été récupérées auprès de personnes n'ayant pas respecté les règles d'hygiène et de propreté.

Tableau 48. Visites domiciliaires

DESIGNATIONS	S/B de Tamba		S/B de Bakel		S/B de Komp		S/B de Kidira		S/B de Goudiry		Total Rég°
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
NBRE DE CONVOCATIONS	876	00	15	00	00	00	00	00	00	00	891
CONVOQUES RECUS	876	00	15	00	00	00	00	00	00	00	891
PV DE DESTRUCTION	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
NBRE DE SOMMATIONS	20	00	05	00	05	00	00	00	00	00	30
NBRE DE SAISIES	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
NBRE DE PV. AMENDES	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00

MONTANT DES AMENDES	277500	00	00	00	00	00	00	00	72000	00	349500
NBRE DE PV A SUIVRE	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
SENSIBILISE	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
AVERTISSEMENT	00	00	11	00	00	00	00	00	00	00	11
RENDEZ-VOUS	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
RELAXE	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00

VI.10 INSPECTIONS DES E.R.P

Lors des inspections des ERP, 748 convocations ont été envoyées aux établissements n'ayant pas respecté les règles d'hygiène pour permettre un bon accueil du public dans des conditions favorables à leur santé. Des amendes d'un montant total de 946500 FCFA leur ont été infligées en 2013.

Tableau 49. Inspections des E.R.P

DESIGNATIONS	S/B de Tamba		S/B de Bakel		S/B de Komp		S/B de Kidira		S/B de Goudiry		Total Rég°
	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	ZONE URBAINE	ZONE RURALE	
NBRE CONVOCATIONS	699	00	49	00	00	00	00	00	00	00	748
CONVOQUES RECUS	693	00	49	00	00	00	00	00	00	00	742
NBRE AVERTISSEMENT	360	00	43	00	00	00	00	00	00	00	403
NBRE SOMMATIONS	14	00	03	00	15	00	00	00	00	00	32
NBRE SAISIES	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
NBRE. PV. AMENDES	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
MONTANT AMENDES	685500	00	35000	00	226000	00	00	00	00	00	946500
PV A SUIVRE	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
RENDEZ-VOUS	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
RELAXE	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00

CONCLUSION

L'effectif de la Brigade régionale d'hygiène est en majorité constitué par des agents d'hygiène qui représente 70,4 %. On note une insuffisance de moyens logistiques et des moyens matériels fonctionnels. En 2013, les inspections des ERP ont connu une hausse de 64% en zone urbaine dont en majorité des boutiques. Parmi les infractions constatées on rencontre le plus fréquemment les défauts de poubelles réglementaires et les dépôts d'ordures non conformes. Par rapport à 2012. Les visites des lieux ont permis de vérifier le mode d'approvisionnement en eau potable et le mode d'évacuation des excréta, elles ont

permis aussi de vérifier l'état des puisards entres autres. Les visites ont permis également de sensibiliser davantage les populations sur l'importance de la propreté et de l'hygiène.